



Le gouvernement a présenté les principales mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) mercredi 29 septembre. Ce nouveau PLFSS poursuit la même politique libérale de réduction des moyens : 4 milliards d'euros d'économie sont demandés à l'hôpital public.

À l'image de la politique économique gouvernementale, le PLFSS 2021 n'est pas à la hauteur des enjeux posés par la crise sanitaire de la Covid-19.

Alors que la deuxième vague de l'épidémie se profile, le gouvernement a dévoilé un PLFSS à l'image des précédents, ceux-là mêmes ont rendu l'hôpital public exsangue. Avec l'achat des masques, la prise en charge des test PCR et les arrêts de travail pour garde d'enfant pendant le confinement, le coût de l'épidémie se chiffre à 15 milliards d'euros, soit une hausse de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) de 7,6 % (tandis que le PLFSS 2020 prévoyait un Ondam à 2,45 %).

Le PLFSS 2021 fixe l'augmentation de l'Ondam à 3,5 %, soit 4 milliards d'euros d'économie demandées. Cette politique de maîtrise des dépenses, qui est à l'origine de l'incapacité de notre système de santé à faire face à la crise tout au long des mois de mars et avril, continue et va se poursuivre dans les mois et les années suivantes. Les services du ministère de la Santé ont confirmé la fermeture de 3 400 lits en 2019 et ces dernières semaines. La presse s'est fait l'écho de fermetures de services dans de nombreux hôpitaux, faute de personnels.

Le PLFSS 2021 entérine les principales mesures du Ségur de la santé, soit 8,2 milliards d'euros pour celles et ceux qui « font notre système de santé », selon les mots du gouvernement :

- 7,6 milliards d'euros pour les personnels paramédicaux dans les établissements de santé et dans les EHPAD publics et privés ;
- 450 millions d'euros pour le personnel médical à l'hôpital public.

Face à ces chiffres clinquants, il faut rappeler que le Ségur de la santé n'a répondu ni aux attentes des salariés, ni aux besoins de la population. Si les augmentations de salaires – même insuffisantes - sont toujours bonnes à prendre, la première revendication des salariés, à savoir l'embauche massive de personnels, n'a trouvé de réponses ni dans les hôpitaux, ni dans les EHPAD.

La CGT revendique **un véritable plan de formation et de recrutement** de personnels à hauteur de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 dans les EHPAD et de 100 000 dans l'aide à domicile.

Parmi les autres mesures que comprend le PLFSS 2021, on peut citer :

- la prise en charge de la téléconsultation ;
- L'allongement du congé de paternité
- la contribution des assureurs santé à hauteur d'un milliard d'euros, pour compenser le déficit de la Sécurité sociale, qui devrait atteindre 40 milliards d'euros fin 2020, conséquence notamment de la chute des recettes (exonération de cotisations sociales, chômage partiel).

Enfin, le PLFSS entérine la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale pour la perte d'autonomie. Financée uniquement par l'impôt et gérée par la CNSA, cette cinquième branche est une nouvelle étape vers une étatisation de la Sécurité sociale comme dans les pays anglo-saxons, qui n'assurent qu'un minimum pour les plus précaires et ouvrent la porte aux assurances privées.